

LIMINAIRE CSE SIEGE 7 ET 8 DECEMBRE 2020

Illustrateurs sonores : et si la Direction changeait sa propre playlist ?

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Comme tous nos collègues, nous avons appris avec effarement et sidération la décision unilatérale de la direction de mettre fin aux contrats de 4 de nos collègues illustrateurs sonores, alors même que ces collègues n'étaient pas présents dans l'entreprise.

Sidérés, d'abord, de la brutalité de cette annonce calamiteuse pour ces 4 CDD historiques, qui totalisent tous plus de 15 années de collaboration régulière avec l'entreprise.

DEC 2020

Soucieuses de faire la démonstration qu'elles ont pris avec succès le virage du numérique, **les ressources humaines ont procédé par visioconférence pour signifier à ces collègues leur éviction des rédactions nationales : la méthode est inadmissible.**

Sidérés, ensuite, que le CSE ait été tenu à l'écart de cette décision arbitraire et expéditive, alors même qu'il était du devoir de la Direction d'informer préalablement l'instance dans laquelle nous siégeons aujourd'hui.

Sidérés, enfin, du message, envoyé bien au-delà des collègues concernés à tous les salariés de l'entreprise, en cette période déjà suffisamment compliquée pour chacun d'entre nous.

Aux salariés qui s'appuient directement sur le travail des illustrateurs sonores d'abord, qui ne sont pour la plupart pas confinés actuellement et assurent dans des conditions très inconfortables la continuité de l'antenne.

Pour les monteurs comme pour les journalistes dont la charge de travail a considérablement augmenté ces derniers mois, le message est aussi clair que détestable : **oui, comme si tout le reste ne suffisait pas, ils devront désormais se débrouiller tout seuls pour trouver les musiques les mieux à même de soutenir la narration de leurs sujets**, alors même qu'on leur demande de les réaliser dans des délais de plus en plus restreints !

Lors du premier confinement, beaucoup de journalistes et de monteurs s'étaient inquiétés de l'indisponibilité des illustrateurs sonores pour leur venir en aide, alors même que les demandes de sujets « produits » pleuvaient à un rythme plus qu'habituel dans les stations de montage... on leur expliquait alors qu'il s'agissait du mode dégradé. Leur demander, désormais, de poursuivre dans les mêmes conditions, c'est assumer de les faire passer du mode dégradé au mode dégradant.

Au-delà du mépris dont elle fait preuve avec ses illustrateurs sonores, la Direction mesure-t-elle le message envoyé à tous les autres ? S'il est acquis que toutes les rédactions n'ont pas à leur disposition des illustrateurs sonores, qu'il soit permis de répondre que la nôtre a cette spécificité qu'elle est à la fois en charge de magazines d'information qui nécessitent des choix particulièrement fouillés en matière d'éléments d'ambiance et de playlists musicales, et des journaux télévisés pour lesquels les besoins, toujours urgents, en matière de pistes musicales comme de sound design, n'ont jamais été aussi nombreux...



Comment prendre au sérieux les déclarations d'un management capable, à quelques jours d'intervalle seulement, d'affirmer son attachement à la qualité de ses magazines d'information comme de ses journaux télévisés, et de débarquer ceux dont le travail sonore magnifie, sur France 2 comme sur France 3, chacun de ces rendez-vous ?

Mais surtout, comment prendre autrement que comme une atteinte grave et inquiétante à toutes les valeurs de l'entreprise le fait de débarquer par **vidéoconférence des collègues en plein confinement ?**

Il y a là comme un abus de faiblesse, qui n'est acceptable pour personne.

Que nos collègues illustrateurs sonores soient assurés de notre totale solidarité.

Pour ce qui les concerne, nous demandons à la Direction de revenir sur sa décision.

Et si d'autres procédures similaires lui venaient à l'esprit, nous lui demandons également de revenir au plus vite à la raison : **aucun confinement ne peut justifier le recours à des licenciements à distance, c'est une question de principe.**

DEC 2020



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR